

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
du lundi 08 septembre 2025**

Date de convocation

02 septembre 2025

Heure de la séance

19h00

Lieu de la séance

Hôtel de Ville

Nombre de conseillers	29
Présents	23
Excusés	6
Procurations	6
Absents	0

Présidence

Mme Michelle DEVANNE, Maire

Présents : Mme M. DEVANNE, M. JC. MARCHAND, Mme L. AVOINE, M. A. GUILLOTEAU, Mme MN. FRADIN, M. C. PELLETIER, Mme N. FIORI, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M. J. LANDA, Mme M. LERAY, Mme E. RABILIER, M. P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M. D. DOLÉ, M J. BALLAY, , M. M. PRAUD, M. K. SERIN,
formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. N. GODET

M F. RABAUD

Mme E. BILLEAUD

M N. RIPAULT

M. JM. BEAUFFRETON

Mme M. RANGEARD

ProcurationMme L. VILLATEAU

ProcurationM. JC. MARCHAND

ProcurationMme I. BROSSET

ProcurationM. P. BOUSSEAU

ProcurationM. K. SERIN

ProcurationM. D. DOLE

Absent :

Secrétaire : M. A. GUILLOTEAU

Ordre du jour

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2025 FINANCES

1. Programme de soutien aux primo-accédants – Attribution
2. Incroyable territoire – Attribution de prix aux lauréats
3. Remise exceptionnelle sur une location de la salle Emile ROBERT

URBANISME – TRAVAUX – AMENAGEMENT

4. Cité de l'Etoile - Rétrocession de la voirie
5. Lotissement La Balière 2 – Rétrocession du réseau d'assainissement eaux usées
6. Réseau bas débit - Vendée Numérique – Déploiement
7. Secteur Les Terrasses - Acquisitions foncières – Pouvoir spécial
8. Secteur de l'Etoile – Acquisitions foncières

RESSOURCES HUMAINES

9. Modification du tableau des effectifs – Suppression d'un poste d'adjoint technique et création d'un poste d'adjoint technique principal

INFORMATIONS DIVERSES

La séance du Conseil municipal est précédée par une présentation de la saison culturelle de l'Echiquier.

Mme le Maire ouvre la séance à 19h24.

« Mesdames et Messieurs bonsoir.

Bienvenue à ce Conseil Municipal de rentrée. J'espère que tout le monde a pu se ressourcer en famille, chez soi ou en villégiature, avant de retourner au travail ou de reprendre ses fonctions ou occupations habituelles.

Nous avons du pain sur la planche pour les quatre mois qui restent de l'année en cours. Je rappelle ici les travaux de l'été et ceux qui vont nous occuper :

- Un été positif avec le renouvellement de la marque PCC pour 5ans
- Un été positif en matière de fréquentation et d'animation : La météo a été favorable à la baignade et nos maîtres nageur et surveillants sont positifs sur la gestion du site.
- Les animations ont eu un franc succès et en ce qui nous concerne, les apéros contés ont été très appréciés.

Merci aux équipes et agents qui mettent tout cela en place.

La vidéoprotection : l'étude technique est en cours sur les sites prédéfinis par le Comité de pilotage qui se réunira à nouveau le 8 octobre pour valider l'Avant-Projet Détaillé, avec les coûts estimés de caméras, d'ingénierie, de systèmes de visionnage... Bref, on se rend compte qu'il ne suffit pas de dire « on met des caméras, » le processus est complexe et long et coûteux.

L'éclairage du stade Chartier est opérationnel avec deux niveaux d'éclairage. L'un pour le Football et l'autre pour l'Athlétisme. Ce sont des éclairages qui peuvent être gérés à distance via nos smartphones et ceci pour la raison que les adjoints peuvent être amenés lors de leur permanence téléphonique à éclairer le terrain de foot pour qu'un hélicoptère du SAMU puisse se poser.

Le parking Largeteau et celui attenant à la salle de tennis en sont à la consultation des entreprises.

Concernant le **programme de valorisation du Château** un rendez-vous avec la maîtrise d'œuvre est programmé début octobre pour un rendu de diagnostics.

La maîtrise d'œuvre pour l'extension du **boulodrome** et la mise en place d'une **pêcherie au lac de l'Espérance** vont être mises en route.

S'agissant du projet de regroupement des écoles, le 17 septembre, nous aurons à faire le choix du cabinet d'architecte parmi les 3 candidats retenus pour la restructuration de l'école J Verne. Un choix éclairé par des présentations en amont aux professionnels concernés, tant éducatifs que de la restauration et bien sûr représentant les 2 établissements concernés.

Si aujourd'hui, un élément nouveau : la vente de la cave de la vallée vient interroger, c'est normal. Et notre équipe municipale ne l'a pas ignoré.

Cependant il ne remet pas en question le choix que nous avons tous validé sur le regroupement à J Verne, après 2 ans d'études et de concertation, avec aujourd'hui et c'est ce qui nous rassure, un engagement financier certes important mais maîtrisé.

Et cela par rapport à des acquisitions, démolitions, reconstructions, projets aléatoires pour lesquelles on ne maîtrise rien.

A ce sujet, nous avons reçu en mairie, samedi dans la matinée, une demande émanant des membres de la liste minoritaire, d'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, demandant la « suspension et le réexamen du projet de regroupement ».

Je précise tout d'abord que cette demande est arrivée hors délai au regard du règlement intérieur. L'article 6 de notre règlement intérieur, que nous avons voté à l'unanimité, précise que les questions écrites doivent être envoyées au plus tard le vendredi midi précédant le Conseil Municipal.

J'y répondrai malgré tout dès ce soir, de la manière suivante :

La procédure de concours de maîtrise d'œuvre actuellement engagée implique que le Conseil Municipal délibère sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Cette délibération devrait intervenir lors du Conseil Municipal du 17 novembre.

Il y aura alors débat au moment de l'attribution du marché et vote.

C'est à ce moment-là que le marché de maîtrise d'œuvre deviendra effectif.

On ne peut pas aujourd'hui suspendre un marché qui n'est pas encore passé.

Voilà en entrée une feuille de route qui bien évidemment s'accompagne de nombreux autres sujets à suivre, à traiter, à valider au sein de notre conseil que nous allons aborder ensemble ce soir »

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2025

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025

Mme le Maire soumet au conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2025 et demande s'il y a des observations à formuler sur ce document.

M. DOLE indique qu'un échange avec Mme Lydie AVOINE, au sujet de la subvention au club de football n'a pas été retranscrit.

Mme AVOINE indique ne pas s'en souvenir.

Mme DEVANNE demande à M. DOLE de préciser de quelle conversation il s'agit.

A l'absence de réponse, Mme le Maire met au voix le projet de procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin est adopté à l'unanimité.

1- Programme de soutien aux primo-accédants – Attribution

Rapporteur : Aurélie RABILLER

Par délibération du 15 avril 2024, le Conseil municipal a décidé d'instituer un programme communal d'accession à la propriété en faveur des primo-accédants. Ce programme consiste, dans le cadre de la commercialisation des lots du lotissement La Balière 2, à attribuer une aide de 5 000 € sous condition d'obtention du permis de construire et de respect de la situation de primo-accédant. Mme Elodie BROSET a fait l'acquisition du lot n°03.



La situation de primo-accédant est vérifiée et validée et le permis de construire (n°085 182 25 00013) a été attribué le 22 juillet 2025.

Michelle DEVANNE met aux voix cette délibération.

Isabelle BROSET précise qu'elle n'a aucun lien de parenté avec la demandeuse.

Délibération n°1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Décide de verser une prime d'un montant de cinq mille euros (5 000 €) à Mme Elodie BROSET, primo-accédante, dans le cadre de la construction de son logement situé dans l'extension du lotissement de la Balière ;
- Décide d'imputer cette dépense à l'article 20422 du budget général 2025 ;
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

2- Incroyable territoire – Attribution de prix aux lauréats

Rapporteur : Patricia DEBELLOIR-POUPIN

Il est proposé, dans le cadre du dispositif « Incroyable Territoire » d'instituer des prix qui pourraient être attribués aux lauréats.

Ils prendraient la forme suivante :

- Prix de 1 500 € ;
- Aide à la location d'un local commercial de 200 € par mois pendant 6 mois.

Jean-Claude MARCHAND rappelle que ce dispositif en faveur du développement du commerce vise à favoriser la rencontre et les échanges entre des porteurs de projets et des partenaires (banques, CCI...). Il a paru opportun, à l'image de ce qui a été fait sur le secteur de la Chataigneraie, d'instituer des prix remis aux lauréats afin de les soutenir au niveau de leurs locaux commerciaux, tout en se gardant de contribuer à une hausse artificielle des loyers.

M. DOLE demande des précisions sur la répartition des prix.

M. MARCHAND précise et que le 1^{er} prix sera de 1 500 € et le second de 200€ par mois pendant 6 mois. Il ajoute qu'il y a actuellement 12 candidatures déposées.

M. DOLE demande quel est le coût de l'opération.

M. MARCHAND répond que le Conseil municipal a déjà délibéré pour un budget de 24 000 €.

M. DOLE ajoute qu'il s'agit d'une bonne initiative et souhaite que cela porte ses fruits.

Mme DEVANNE ajoute que dans le cadre du soutien au commerce local, un projet d'habillage des vitrines inoccupées devrait être déployé très prochainement.

M. DOLE demande quel a été l'accueil des propriétaires de locaux commerciaux.

Mme DEVANNE répond qu'il a été positif et favorable à l'initiative.

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer les prix suivants :

- 1^{er} prix : 1 500 € ;
- 2^{ème} prix : 200 € par mois pendant 6 mois pour la location d'un local commercial.

3- Remise exceptionnelle sur une location à la salle Emile ROBERT

Rapporteur : Didier HERAUD

M. et Mme JUILLET ont loué la salle Emile ROBERT pour la date du 12 juillet 2025. A cette occasion, un dysfonctionnement du système de climatisation a été constaté, entraînant une température anormalement élevée dans la salle.

Par courriel du 3 août 2025, M. et Mme JUILLET ont formulé une demande de dédommagement.

En raison de ce dysfonctionnement avéré, il est proposé d'appliquer une remise de 20% sur le montant de la location (1 900 €), soit 380 €, portant le montant de la location à 1 520 €.

M. BALLAY demande si cette panne a été réparée.

Mme DEVANNE indique que le dysfonctionnement a été solutionné.

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer une remise de 20% sur le prix de location de la salle Emile ROBERT acquitté par M. et Mme JUILLET.

URBANISME – TRAVAUX – AMENAGEMENT

4- Cité de l'Etoile – Rétrocession de la voirie

Rapporteur : MN. FRADIN

La voirie de la Cité de l'Etoile est restée propriété de la SA d'HLM Vendée Logement. Cette dernière ayant proposé la rétrocession à la Commune, il lui a été demandé de réaliser des travaux de remise à niveau de la voirie. Ces travaux ayant été réalisés conformément aux demandes, il est proposé de procéder à la rétrocession.



Délibération n°4:

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la rétrocession à titre gratuit de la parcelle cadastrée AK 137 d'une superficie de 2 997m², dans le domaine public de la Commune.
- Charge Mme le Maire de signer les actes ainsi que tout document relatif à cette délibération.

5- Lotissement La Balière 2 – Rétrocession du réseau d'assainissement eaux usées (PJ n°2)

Rapporteur : C. PELLETIER

La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges étant compétente en matière d'assainissement eaux usées, il convient de lui transférer le réseau et les équipements associés, mis en œuvre dans le cadre de l'aménagement du lotissement La Balière 2.

Délibération n°5:

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la rétrocession à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges du réseau d'assainissement eaux usées réalisé dans le cadre de l'aménagement du lotissement La Balière 2 ;
- Autorise Mme le Maire à signer la convention de transfert à intervenir avec la Communauté de Communes.

6- Réseau bas-débit – Vendée Numérique – Déploiement (PJ n°3)

Rapporteur : Jérôme LANDA

Vendée Numérique porte un projet de déploiement d'un réseau bas-débit appelé « LoRa » qui permettra à terme de connecter des objets numériques pour la gestion de certains équipements publics notamment en matière de gestion des bâtiments ou d'infrastructures.

Pour ce faire, Vendée Numérique souhaite installer des passerelles (antennes) sur deux bâtiments communaux :

- La Mairie,
- Le Colombier.

Cette mise en place nécessite la passation d'une convention réglant les modalités d'implantation et de maintenance.

M. DOLE demande si ces antennes pourraient être utiles dans le cadre de la vidéoprotection.

M. BOSSARD, Directeur Général de Services, précise que ce point a été évoqué avec le bureau d'études qui assiste la Commune sur ce projet et que la réponse a été négative. Ce réseau bas-débit n'a pas vocation à transporter des flux vidéo.

M. BALLAY ajoute qu'il conviendrait de préciser que ce type d'antenne n'a pas d'effet sur la santé des riverains.

M. LANDA indique en effet que les niveaux de fréquence sont largement inférieurs aux seuils fixés par la réglementation

Délibération n°6:

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention d'installation et de maintenance proposée par Vendée Numérique ;
- Charger Mme le Maire de signer cette convention.

7- Secteur Les Terrasses - Acquisitions foncières – Pouvoir spécial

Rapporteur : Jean-Claude MARCHAND

Par délibération du 15 avril 2024 le Conseil municipal a décidé d'engager une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire conjointe pour le secteur « Les Terrasses ».

Après enquête publique et avis favorable du commissaire enquêteur, le préfet, par arrêté du 30 avril 2025, a déclaré d'utilité publique l'opération d'aménagement d'une zone d'habitat mixte sur ce secteur.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage pendant 2 mois. A l'issue de cette période, la Commune a dû confirmer son intention de poursuivre la procédure d'expropriation.

La prochaine étape de la procédure consiste à saisir le juge de l'expropriation afin que celui-ci se prononce sur l'indemnité qui devra être versée à l'exproprié.

Il est proposé, dans le cadre de la convention de négociation foncière conclue avec Vendée Expansion, de confier à M. Nicolas MUSCHE, négociateur foncier, un pouvoir spécial lui permettant d'assister la Commune devant la juridiction d'expropriation.

M. DOLE demande si les parcelles en question concernent le garage situé en bord de rue.

M. MARCHAND rappelle que ce logement est déjà propriété de la Commune.

Délibération n°7:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un pouvoir spécial à Monsieur Nicolas MUSCHE, pour assister la Commune de Pouzauges devant la juridiction d'expropriation, dans le cadre du dossier relatif au projet d'aménagement d'une zone d'habitat mixte sur le secteur des Terrasses, sur le territoire de la commune de Pouzauges

8- Secteur de l'Etoile – Acquisitions foncières

Rapporteur : Mme L. BRISSEAU-JAUZELON

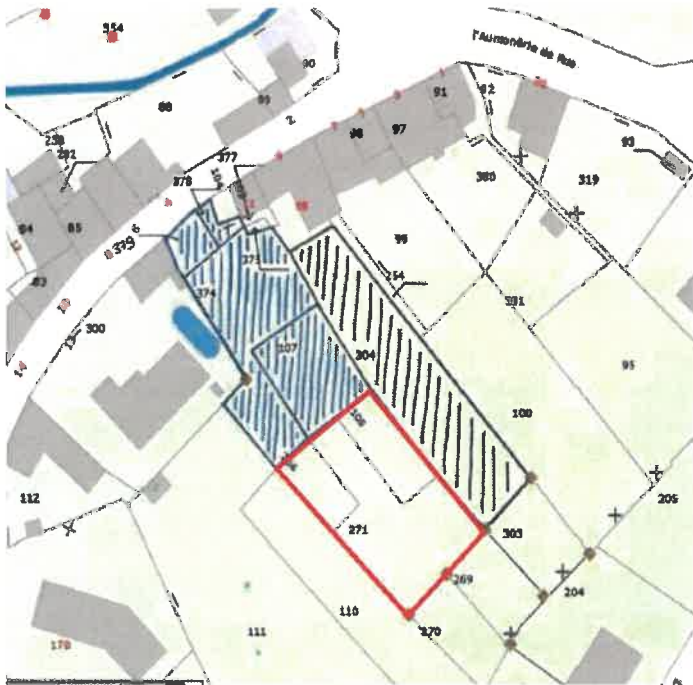
La Commune a été destinataire d'une proposition d'achat des parcelles AK 108, 266 et 271, appartenant à M. et

Mme CHARGE et représentant une surface totale de 598 m² :

- AK 108 : 133 m² ;
- AK 266 : 94 m² ;
- AK 271 : 371 m².

Le prix proposé pour cet ensemble immobilier est de 4 787.00 € net vendeur (soit 8 €/m²), hors frais d'actes (1 150 €) et hors frais d'agence (1 500 €).

Cette acquisition permettrait de compléter les acquisitions actées par le conseil municipal en avril 2025 (partie hachurée ci-après).



Mme DEVANNE précise que la parcelle 381 est propriété de la Commune depuis plusieurs années et qu'elle a été le point de départ de ce projet de réserve foncière sur ce quartier.

M. MARCHAND souligne qu'il existe au PLU une Opération d'Aménagement Programmée (OAP) sur ce secteur qui permet à la Commune de développer ce projet de désenclavement. ¹

¹ Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont une composante du plan local d'urbanisme Elles visent à définir des intentions et des orientations d'aménagement qualitatives.

Délibération n°8:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'offre d'achat proposée par l'agence immobilière LENAIN de Pouzauges, pour le compte de M. et Mme CHARGE, relative à un ensemble de terrains nus cadastrés AK 108, 266 et 271, pour un montant de 4 787.00 € net vendeur.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

RESSOURCES HUMAINES

9- **Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Mme M. DEVANNE

Afin de permettre la nomination d'un nouvel agent recruté au service « Espaces-Verts/Voirie » en remplacement d'un agent parti en mutation, il conviendrait de mettre à jour le tableau des effectifs. Pour cet emploi, un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet est à ouvrir, le poste d'adjoint technique territorial détenu par l'agent précédemment est à supprimer.

De plus, il conviendrait de supprimer le poste d'adjoint d'animation à temps complet resté vacant depuis le départ de l'agent, son remplacement ayant été effectué par un agent nommé sur un autre cadre d'emploi.

Délibération n°9:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Décide de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet et un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Informations sur les commandes, marchés, décisions du Maire

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Commandes et marchés publics

Objet	Entreprise	Montant TTC
Création d'oculus à l'arbre à lune suite à la visite de la PMI – Travaux en régie	DISPANO Fontenay-Le-Comte	2 168,80 €
Soubassement en verre à mettre en bas des portes pleines en alu à l'Arbre à Lune suite visite PMI – Travaux en régie	SOLUVERRE Vendrennes	664,38 €
Stock CTM Bâtiments	WURTH Erstein (67)	748,49 €
Mignardises salées pour la soirée des Champions le 4 juillet 2025.	BOULANGERIE GOBIN Pouzauges	761,60 €
Mignardises sucrées pour la soirée des Champions le 4 juillet 2025.	BOULANGERIE ROY Pouzauges	506,25 €
Point à temps 2025	GAUBERT TP Pouzauges	39 936,00 €
Peinture vestiaires du stade André Jacob	SAS DF DEVINEAU FLORENT Pouzauges	1 834,38 €
Produit d'entretien fontaine	PURDOR – MAROSAM Bosc Roger en Roumois (27)	902,42 €
Vérifications périodiques des installations électriques divers bâtiments	SOCOTEC La Roche Sur Yon	1 656,00 €
Mise à jour des plans de sécurité salle du Château suite au sinistre	CHUBB France Cergy Pontoise (95)	784,68 €
Remplacement des extincteurs de la salle du Château suite au sinistre	CHUBB France Cergy Pontoise (95)	491,57 €
Location de nacelle salle de l'étoile	NET 85 Pouzauges	480,00 €
Mise en conformité du sol des aires de jeux	PCV COLLECTIVITES Echiré (79)	33 408,00 €
Contrôle de réception des sols amortissants des aires de jeux	SPORTEST Basse-Goulaine (44)	753,60 €
Retraçage des terrains de jeux salle de l'étoile	SPORTINGSOLS Saint Fulgent	3 660,00 €
Formation "Identifier les évolutions de la norme NF C 15-100" pour 2 agents - 1 journée	APAVE NORD-OUEST La Roche Sur Yon	960,00 €
Pneus MERCEDES	SILIGOM O.R. PNEUS SARL Pouzauges	508,08 €
Achats de micro pour la salle Emile Robert	SONOVENTE.COM Palaiseau (91)	918,00 €
Carrefour rue du Docteur Barbanneau / rue du Bois de la Folie	GAUBERT TP Pouzauges	3 236,40 €
Licences antivirus	MG SOLUTIONS Les Herbiers (85)	761,28 €
Extension de garantie serveur	MG SOLUTIONS Les Herbiers (85)	828,00 €
Réparation du plancher des tatamis salle de judo (Travaux Régie)	DISPANO Fontenay-Le-Comte	3 078,29 €
Achat de 27 gourdes isothermes pour les services techniques	PROLIANS Les Herbiers	1 066,80 €

Produits phytosanitaires stade Jacques Chartier	ECHO VERT ATLANTIQUE NIORT (79)	1 337,62 €
Plans de sécurité périscolaire du Donjon	CHUBB France Cergy Pontoise (95)	784,68 €
Plans de sécurité bibliothèque du Colombier	CHUBB France Cergy Pontoise (95)	1 065,06 €
Relevés pour projet du château	ASAP - El Arthur Rousseaux Saint-Jean-de-Boiseau (44)	2 640,00 €
Etablissement d'un relevé topographique sur le site du Château.	BRANLY & ASSOCIES Bressuire (79)	3 540,00 €
Chaudière gaz condensation cantine école Jules Verne	SOULARD DIDIER SARL Pouzauges	11 550,89 €
Achat de papiers	VERRIER MAJUSCULE Les Herbiers	1 560,00 €
Entretien annuelle de la climatisation du bar et de l'entrée salle Emile Robert	SCES SARL Pouzauges	720,77 €
Eclairage des courts de tennis couverts	MGP MATIC Morteau (25)	23 658,00 €
Gestion d'accès courts de tennis couverts	MGP MATIC Morteau (25)	11 654,88 €
Calendriers 2026 – Conseil des Sages	IMPRIMERIE LIAIGRE Pouzauges	5 029,44 €
Sonorisation + micros JBL pour animations	AMAZON BUSINESS Clichy (92)	696,62 €
Matériel EV : Tronçonneuses, taille-haies, débroussailluses	EQUIP'JARDIN ATLANTIC Les Sorinières (44)	14 437,25 €
Panneaux de signalisation	SIGNAUX GIROD OUEST La Crèche (79)	2 618,54 €
Tivolis	SAS France DIFFUSION Ploumagoar (22)	2 710,60 €
Abonnement aux progiciels de la gamme COLORIS	COSOLUCE Pau (64)	12 547,68 €
Autolaveuse Salle Emile Robert	DESLANDES ADISCO Luçon	11 571,30 €
Complément levé topographique - Projet parking Largeteau	SARL CHRISTOPHE BRETAUDEAU La Roche sur Yon	600,00 €
Transport d'un fragment de peinture murale - 79x3x140cm.	LP ART Toulouse (31)	1 986,00 €
Vérification annuelle des extincteurs centre des Remparts et archives	CHUBB France Cergy Pontoise (95)	627,17 €
Reprise talus rue Paul Gauguin	CHARIER TP SUD Cerizay	30059,82€
Intervention sur chaudière école Dolto	SOULARD Didier Pouzauges	460,84€
Réparations complémentaires chaufferie Ecole Dolto	SOULARD Didier Pouzauges	439,45€
Remise en état de l'aspirateur à déchets	GLUTTON Andenne (Belgique)	405,58€
Fourniture et pose de glissières RD 43 / rue du Docteur Barbanneau	SARL S.V.E.M. Venansault	9 091,08€

Vestiaires femmes – service entretien	FOUSSIER Alonnes (72)	470,42€
Travaux de protection incendie au lieu-dit Rochereau	VENDEE EAU La Roche Sur Yon	1 680,00 €
Extension du réseau d'eau potable des parcelles « Les Bourochelles »	VENDEE EAU La Roche Sur Yon	1 234,34 €
Marché de prestation informatique pour deux années	MG SOLUTIONS Les Herbiers	24 721.20 €
Marché d'entretien des Espaces Verts – Relance du lot n°5 infructueux « Débroussaillage manuel » pour 2 ans	BOCASEVRE ENVIRONNEMENT	13 842,00 €

Décisions

- **Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges** pour la refacturation des consommables des matériels intercommunaux destinés à l'entretien des stades : 27 pics de décompactage à 15,72 euros soit 424,44 €TTC.

- **Convention avec la communauté de commune de Pouzauges** pour la mise à disposition de personnel pour la surveillance de la baignade au lac de l'Espérance du 8 juillet 2025 au 31 août 2025 pour un montant de 5 400 € TTC.

La séance est levée à 20 H 05.

INFORMATIONS DIVERSES

Informations sur les commandes, marchés et décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

URBANISME – Périmètre délimité des abords

INTERCOMMUNALITE - Rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (PJ)

Alexandre GUILLOTEAU
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire